

Direction Générale des Services
Direction Culture et Patrimoine
Pôle Lecture publique

NOTE D'INFORMATION

OBJET :	Modification des modalités de mise en œuvre du Concours littéraire d'Alsace, catégorie Jeunes – forme courte
----------------	---

RESUME :

Par délibération en date du 6 septembre 2023, le jury du Concours littéraire d'Alsace – catégorie Jeunes – forme courte, a décidé de modifier les modalités de mise en œuvre du Concours comme suit :

- Désignation de trois lauréats pour la sous-catégorie *Kneckes* (12-15 ans), contre deux lauréats initialement prévus ;
- Désignation d'un seul lauréat pour la sous-catégorie *Wàckes* (16-17 ans), contre deux lauréats initialement prévus.

Cette modification porte ainsi le nombre total de lauréats du Concours littéraire d'Alsace à 6, avec la répartition suivante :

- Catégorie *Stumbe* (8-11 ans) : deux lauréats
- Catégorie *Kneckes* (12-15 ans) : trois lauréats
- Catégorie *Wàckes* (16-17 ans) : un lauréat

Cette modification, permise en vertu des articles 8, 10 et 11 du règlement du Concours, a été approuvée par le Président du jury, M. Raphaël Schellenberger (Conseiller d'Alsace). Elle est inscrite au procès-verbal de la délibération du jury.

Cette modification est motivée par les éléments suivants :

- Volume insuffisant de productions déposées pour la Catégorie *Wàckes* (16-17 ans), ne permettant pas de désigner deux lauréats ;
- Volume important de productions déposées pour la Catégorie *Kneckes* (12-15 ans), permettant de désigner trois lauréats.